

Anorexie, grossesse et lois en la matière

Par boutdechou22, le 01/06/2005 à 14:40

Bonjour à tous,

Que risque pénalement une femme anorexique enceinte de plus de 3 mois et qui n'est pas suivie par un psy ? Peut-on parler de "négligence" ? De non assistance à personne en danger ? Cette femme peut-elle être poursuivie pénalement ?

Au delà de la souffrance morale que cette femme endure et qui ne veut pas se faire suivre dans une structure spécialisée, il y va de la santé de son bébé à naitre. Quels sont les droits de ce bébé ?

Vous remerciant de m'excuser par avance si je n'ai pas posté dans la bonne rubrique.

Par Yann, le 01/06/2005 à 16:08

Le phoetus n'est pas reconnu comme un être humain (donc pas vraiment de droit), donc s'il vient à mourir à cause du comportement de la mère, celui-ci ne sera pas considéré comme fautif à mon sens.